

DECLARATION D'ACQUISITION, VENTE, CESSIION OU DESTRUCTION DE CERTAINS ENGINS MOTORISES NON SOUMIS A RECEPTION

(Article L.321-1-2 du code de la route ; décret n°2008-1455 du 30 décembre 2008)

Ce formulaire vous permet de :

- **Déclarer l'acquisition** d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un quadricycle à moteur dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure, et qui n'est pas soumis à réception, c'est-à-dire qui n'est pas conçu et autorisé pour circuler sur la voie publique. Si vous en êtes le premier propriétaire, un numéro d'identification vous sera délivré. Il devra être gravé sur l'engin et figurer sur une plaque fixée sur celui-ci. Si vous n'en êtes pas le premier propriétaire et que l'engin vous a été cédé ou vendu, vous devez faire une nouvelle déclaration d'acquisition à votre nom et adresse.
- **Déclarer toute modification survenue après votre première déclaration d'acquisition** : changement d'état civil, changement d'adresse, cession ou vente de votre engin motorisé ou destruction de celui-ci.

Le formulaire peut être rempli et envoyé en ligne au service traitant via la plate-forme [Mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) à l'adresse suivante : <http://www.mon.service-public.fr> ou adressé par voie postale au ministère de l'Intérieur (voir Informations pratiques ci-dessous).

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER (VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANTE) :

☐ Une première déclaration d'acquisition (que vous soyez ou non le premier propriétaire de l'engin) Déclaration de l'acquisition d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un quadricycle à moteur dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure, et qui n'est pas soumis à réception. Veuillez cocher la case correspondant à votre situation : ☐ Vous êtes le premier propriétaire de l'engin motorisé ☐ Vous n'êtes pas le premier propriétaire de l'engin Si vous n'êtes pas le premier propriétaire, un numéro d'identification a-t-il été délivré pour l'engin ? ☐ oui ☐ non Si oui, veuillez indiquer ici le numéro d'identification délivré pour l'engin :	☐ Une déclaration modificative d'une précédente déclaration d'acquisition ☐ changement d'état civil ☐ changement d'adresse ☐ changement de propriétaire (à cocher si vous vendez ou cédez votre engin) ☐ destruction de l'engin déclaré ☐ Autre* * Pour déclarer un événement autre que les cas précités (par ex. : vol, etc.) veuillez cocher la case Autre et vous reporter au cadre C ci-dessous. Numéro d'identification délivré pour l'engin :
---	--

CADRE A – Le déclarant : propriétaire de l'engin motorisé

Vous êtes une personne physique (particulier), veuillez compléter tous les champs suivants :

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (nom d'époux(se)) : _____

Prénom usuel : _____ prénom 2 : _____ prénom 3 : _____

Né(e) le : à : _____

Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Vous êtes une personne morale (société ou association), veuillez compléter tous les champs suivants :

N° SIREN/SIARE *:

* ne pas compléter dans le cas d'une association ne disposant pas de ces éléments

RAISON SOCIALE : _____

FORME JURIDIQUE : _____

Représentant légal :

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage (nom d'époux(se)) : _____

Prénom usuel : _____ prénom 2 : _____ prénom 3 : _____

Dans tous les cas, veuillez indiquer l'adresse permanente du déclarant (siège de la société ou de l'association si le déclarant est une personne morale) :

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal

Localité / Commune

Complément d'adresse, le cas échéant :

Étage, escalier appartement

Immeuble, bâtiment, résidence

Lieu dit, boîte postale

Adresse électronique : _____ @ _____

(Indispensable pour le suivi de votre dossier sur Internet : vous obtiendrez, par voie électronique un récépissé de votre déclaration et si vous êtes le premier acquéreur de l'engin, le numéro d'identification à faire graver et à reporter sur une plaque fixée sur l'engin.)

CADRE B – Caractéristiques de l'engin motorisé

TYPE

(Engins motorisés non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h)

Veuillez cocher la case correspondante :

- ☐ cyclomoteur, motocyclette, tricycle à moteur tout terrain
☐ cyclomoteur, motocyclette, tricycle à moteur de vitesse
☐ quadricycle à moteur

MARQUE : _____ MODÈLE (le cas échéant) : _____

NUMÉRO DE SÉRIE (le cas échéant) : _____

CYLINDRÉE (le cas échéant) : _____

COULEUR DOMINANTE (veuillez cocher la case correspondante) :

0 ☐ Clair

0 ☐ Noir

4 ☐ Jaune

8 ☐ Gris

1 ☐ Foncé

1 ☐ Marron

5 ☐ Vert

9 ☐ Blanc

2 ☐ Rouge

6 ☐ Bleu

10 ☐ Autre

3 ☐ Orange

7 ☐ Beige

CADRE C – À compléter si vous n'êtes plus propriétaire de l'engin motorisé ayant déjà été déclaré et ayant obtenu un numéro d'identification ou pour tout autre événement survenu à l'engin (ex. : vol ,etc.)

Veuillez indiquer ici le motif :

☐ Vente

☐ Cession

☐ Autre (ex : Vol, etc.) : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées dans le présent document.

Fait à : _____, le _____

Signature du déclarant :
(du représentant légal pour les personnes morales)

Avertissement

Il est rappelé que toute personne faisant une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui, s'expose, notamment, aux sanctions prévues aux articles 441-1 du code pénal (prévoyant des peines d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) et suivantes.

INFORMATIONS PRATIQUES

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DECLARATION

- ☐ Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse (uniquement pour les déclarations effectuées par voie postale)
- ☐ Une copie des pièces justificatives suivantes (voir page suivante les pièces recevables pour le justificatif d'identité et de domicile), en fonction de votre situation ci-dessous :

1) Le propriétaire de l'engin motorisé est une personne physique (particulier) :

Pour une première déclaration d'acquisition, veuillez fournir :

- et ☐ une copie d'un justificatif d'identité
☐ une copie d'un justificatif de domicile

Pour une déclaration modificative :

Dans le cas d'un changement d'état civil, veuillez fournir :

- ou ☐ une copie d'un justificatif d'identité
☐ dans le cas d'un changement d'état matrimonial, une copie du livret de famille, de l'extrait d'acte de mariage ou du jugement de divorce.

Dans le cas d'un changement d'adresse veuillez fournir :

- ☐ une copie d'un justificatif de domicile.

Dans le cas d'un changement de propriétaire (cession ou vente) ou de la destruction ou du vol de l'engin, veuillez fournir :

- et ☐ une copie d'un justificatif d'identité
☐ une copie d'un justificatif de domicile

2) Le propriétaire de l'engin motorisé est une personne morale de type industriel, commercial ou civil :

Pour une première déclaration d'acquisition, veuillez fournir :

- et ☐ une copie d'un justificatif d'identité du représentant légal ;
☐ une copie d'un extrait de Kbis de moins de deux ans ou d'un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans, à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés.

Pour une déclaration modificative :

Dans le cas d'un changement d'état civil du représentant légal, veuillez fournir :

- ☐ une copie d'un justificatif d'identité

Dans le cas d'un changement de raison sociale ou d'adresse, veuillez fournir :

- ☐ une copie d'un extrait de Kbis de moins de trois mois ou d'un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans, à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés.

Dans le cas d'un changement de propriétaire (cession ou vente) ou de la destruction ou du vol de l'engin, veuillez fournir les mêmes pièces justificatives que pour une première déclaration d'acquisition.

3) Le propriétaire de l'engin motorisé est une personne morale de type association, syndicat ou société civile professionnelle :

Pour une première déclaration d'acquisition, veuillez fournir :

- et ☐ une copie d'un justificatif d'identité du représentant légal ;
☐ une copie des statuts ou de toutes autres pièces justificatives de leur existence légale, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme, ainsi que la preuve de leur déclaration en préfecture ou sous-préfecture ou de leur reconnaissance par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel (notamment une publication au Journal officiel de la République française).

Pour une déclaration modificative :

Dans le cas d'un changement d'état civil du représentant légal, veuillez fournir :

- ☐ une copie d'un justificatif d'identité

Dans le cas d'un changement de raison sociale ou d'adresse, veuillez fournir :

- ☐ une copie des statuts ou de toutes autres pièces justificatives de leur existence légale, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme, ainsi que la preuve de leur déclaration en préfecture ou sous-préfecture ou de leur reconnaissance par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel (notamment une publication au Journal officiel de la République française).

Dans le cas d'un changement de propriétaire (cession ou vente) ou de la destruction ou du vol de l'engin, veuillez fournir les mêmes pièces justificatives que pour une première déclaration d'acquisition.

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

Les pièces recevables

➡ Pour un justificatif d'identité :

- une carte nationale d'identité française ou étrangère
- ou un passeport français ou étranger
- ou une carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- ou une carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résident de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

➡ Pour un justificatif de domicile :

- un titre de propriété
- ou une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone (y compris de portable) **récente de moins de 3 mois**
- ou une attestation d'assurance logement de l'année en cours
- ou le dernier certificat d'imposition ou de non imposition.

A QUI ADRESSER L'ENSEMBLE DU DOSSIER DE DÉCLARATION ?

Vous devez adresser votre déclaration, avec la copie des pièces justificatives, à l'adresse suivante :
Ministère de l'intérieur – Secrétariat Général - Direction de la modernisation et de l'action territoriale -
Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières
Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

Attention ! Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

QUEL EST LE DÉLAI DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ?

☐ **Vous avez fait l'acquisition de votre engin après le 2 juin 2009** [date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-1455 du 30 décembre 2008 relatif à la déclaration et à l'identification de certains engins motorisés]. Votre déclaration est à effectuer dans les 15 jours suivant :

- la date d'acquisition de l'engin motorisé ;
- un changement de l'état civil (de la raison sociale pour les personnes morales) ou de l'adresse figurant dans une précédente déclaration ;
- la cession, la vente ou la destruction ou le vol de l'engin déclaré.

☐ **Vous avez fait l'acquisition de votre engin avant le 2 juin 2009** [date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-1455 du 30 décembre 2008 relatif à la déclaration et à l'identification de certains engins motorisés]. Vous devez effectuer votre déclaration avant le 3 décembre 2009 [= 6 mois après la date d'entrée en vigueur du décret].